

МІНІСТЕРСТВО ОСВІТИ І НАУКИ УКРАЇНИ
ОДЕСЬКИЙ НАЦІОНАЛЬНИЙ УНІВЕРСИТЕТ імені І. І. МЕЧНИКОВА
ФАКУЛЬТЕТ РОМАНО-ГЕРМАНСЬКОЇ ФІЛОЛОГІЇ

М. Д. Марінашвілі

ТЕОРЕТИЧНА ГРАМАТИКА ФРАНЦУЗЬКОЇ МОВИ

МЕТОДИЧНІ РЕКОМЕНДАЦІЇ

до самостійної роботи з навчальної дисципліни
«Теоретична граматики основної іноземної мови»
для здобувачів вищої освіти ступеня бакалавра
спеціальності 035 Філологія
спеціалізації 035.055 Романські мови та літератури
(переклад включно), перша – французька

ОДЕСА
ОНУ
2022

УДК 811.133.1'36
М26

*Рекомендовано вченою радою факультету
романо-германської філології ОНУ імені І. І. Мечникова.
Протокол № 3 від 8.12.2021 року.*

Рецензенти:

О. Ю. Карпенко, доктор філологічних наук, професор, завідувач кафедри граматики англійської мови Одеського національного університету імені І. І. Мечникова;

Л. В. Гринько, кандидат філологічних наук, доцент, завідувач кафедри іспанської філології Одеського національного університету імені І. І. Мечникова.

Марінашвілі М. Д.

М26 Теоретична граMATика французької мови : метод. рекомендації до самостійної роботи з навчальної дисципліни «Теоретична граMATика основної іноземної мови» для здобувачів вищої освіти ступеня бакалавра спец. 035 Філологія спеціалізації 035.055 Романські мови та літератури (переклад включно), перша – французька / М. Д. Марінашвілі. – Одеса : Одес. нац. ун-т ім. І. І. Мечникова», 2022. – 28 с.

У методичних рекомендаціях у стислому вигляді викладаються найважливіші аспекти основних тем з морфології французької мови. Низка питань до кожної теми покликані сприяти ефективності самостійної роботи здобувачів вищої освіти під час підготовки до практичних занять та підсумкового контролю.

Для здобувачів вищої освіти ступеня бакалавра.

УДК 811.133.1'36

© Марінашвілі М. Д., 2022

© Одеський національний університет імені І. І. Мечникова, 2022

ЗМІСТ

| | |
|---|----|
| ВСТУП..... | 4 |
| THÈME 1. L'OBJET DE LA GRAMMAIRE ET LES GRAMMATICALES ESSENTIELLES | 5 |
| 1.1. Les unités de langue et l'objet de la morphologie | 5 |
| 1.2. Les notions grammaticales essentielles..... | 5 |
| THÈME 2. LE SYSTEME DES PARTIES DU DISCOURS. LA TRANSPOSITION | 7 |
| THÈME 3. LE NOM | 9 |
| THÈME 4. LES DETERMINATIFS | 12 |
| 4.1. L'article..... | 13 |
| 4.2. Les Démonstratifs..... | 14 |
| 4.3. Les Possessifs | 14 |
| 4.4. Les Interrogatifs | 14 |
| 4.5. Les Indéfinis | 15 |
| THÈME 5. L'ADJECTIF..... | 16 |
| THÈME 6. LES NUMÉRAUX..... | 18 |
| THÈME 7. LE PRONOM | 18 |
| 7.1. Les Pronoms Personnels..... | 19 |
| 7.2. Les Pronoms Possessifs..... | 20 |
| 7.3. Les Pronoms Démonstratifs | 20 |
| 7.4. Les Pronoms Interrogatifs Et Relatifs | 21 |
| THÈME 8. L'ADVERBE | 22 |
| THÈME 9. LA PRÉPOSITION | 23 |
| THÈME 10. LA CONJONCTION..... | 24 |
| СПИСОК РЕКОМЕНДОВАНОЇ ЛІТЕРАТУРИ | 25 |
| ПИТАННЯ ДЛЯ ПІДСУМКОВОГО КОНТРОЛЮ | 26 |

ВСТУП

Методичні рекомендації до курсу теоретичної граматики основної іноземної мови призначені для здобувачів вищої освіти ступеня бакалавра відділення французької філології і складаються з десяти частин, списку рекомендованої літератури та питань до підсумкового контролю.

Навчальна дисципліна «Теоретична граматика основної іноземної мови» є фундаментальною дисципліною в системі підготовки фахівців за спеціальністю 035 Філологія спеціалізації 035.055 Романські мови та літератури (переклад включно), перша – французька. Основна мета курсу полягає у теоретичному тлумаченні фактів граматичної будови французької мови.

У кожній частині методичних рекомендацій у стислому вигляді викладаються найважливіші аспекти основних тем з морфології французької мови, а саме: визначення об'єкта та основних понять теоретичної граматики (граматична форма, граматична категорія, граматичне значення), принципи виділення і характеристики частин мови, сутність і механізм функціональної транспозиції, визначення, класифікація, граматичні категорії і синтаксичні функції частин мови (іменника, детермінативів, прикметника, числівника, прислівника, займенника, прийменника і сполучника). Об'ємна тема «Дієслово» висвітлюється в окремих методичних рекомендаціях.

Методичні рекомендації містять низку питань до кожної теми, що будуть корисними здобувачам вищої освіти під час самостійної роботи і допоможуть підготуватися до практичних занять та підсумкового контролю.

THÈME 1. L'OBJET DE LA GRAMMAIRE ET LES NOTIONS GRAMMATICALES ESSENTIELLES

L'objet de la grammaire. La morphologie et la syntaxe. Les unités de langue et l'objet de la morphologie. Les notions grammaticales essentielles: La forme grammaticale (morphologique) du mot. La forme morphologique synthétique et analytique. La catégorie grammaticale. Les catégories grammaticales modificatoires et classificatoires. La valeur grammaticale, ses traits distinctifs.

1.1. Les unités de langue et l'objet de la morphologie

La grammaire est une science qui se propose de montrer la structure d'une langue et les mécanismes du langage, d'expliquer les règles de changement et de combinaison des mots formant un énoncé.

La grammaire se subdivise en deux parties:

- *la morphologie* qui étudie les changements des mots et
- *la syntaxe*, science de la combinaison des mots en phrase.

Les unités principales de la langue, étudiées dans la grammaire sont: le morphème, le mot (la forme grammaticale du mot), le terme de proposition, la combinaison de mots (le syntagme), la proposition (la phrase). Les deux premières sont étudiées dans la morphologie, les autres relèvent de la syntaxe, qui s'occupe aussi des unités superphrastiques et de l'organisation du texte.

1.2. Les notions grammaticales essentielles

Toute science se sert des notions qui l'aident à décrire l'objet ou le procès qu'elle étudie. Les notions morphologiques essentielles sont: **la forme grammaticale, la valeur grammaticale, la catégorie grammaticale, la paradigmaticité et la syntagmaticité.**

La forme grammaticale (morphologique) du mot représente l'union d'un indice formel ayant une valeur grammaticale et d'un élément lexical portant le sens lexical du mot. La forme morphologique peut être *synthétique et analytique*.

La forme synthétique se caractérise par l'union de l'élément lexical et de l'indice grammatical dans le même mot: (un) *journal* – (des) *journaux*.

La forme analytique est caractérisée par la séparabilité de l'élément grammatical et de l'élément lexical: (nous) *avons travaillé*.

La catégorie grammaticale (morphologique) est conçue comme le système des formes grammaticales opposées d'après les marques formelles et

les valeurs grammaticales s'excluant mutuellement et qui en même temps sont réunies par le contenu homogène.

La grammaire distingue deux espèces de catégories grammaticales:

- 1) **modificatoires** qui sont constituées par les formes de mots (p.ex., la catégorie du nombre: *la (une) table – les (des) tables*);
- 2) **classificatoires** qui sont représentées par l'opposition de mots différents (p. ex., la catégorie du genre: *cahier (m) – revue (f)*).

Chaque forme de l'opposition catégorielle est appelée forme catégorielle. Une même forme peut exprimer de différentes catégories grammaticales: la personne, le nombre, le temps (*il partit*).

La valeur grammaticale c'est la valeur des unités grammaticales (de la forme grammaticale) formant un système paradigmatique de catégories grammaticales.

La valeur grammaticale diffère de la valeur lexicale par des traits suivants: 1) fonction nominative non-autonome; 2) sens abstrait catégoriel; 3) caractère obligatoire pour une classe donnée de mots; 4) référence constante du mot; 5) caractère fermé du système.

Contrôle:

1. Quelles sont les unités de langue et lesquelles d'entre elles servent d'objet d'étude de la morphologie?
2. Quelles sont les notions essentielles de la morphologie comme science?
3. Quelles espèces de formes grammaticales existe-t-il en français?
4. En quoi la forme analytique diffère de la forme synthétique?
5. Comment est conçue la notion de catégorie grammaticale (morphologique)?
6. Quelles catégories grammaticales sont rapportées aux catégories modificatoires et lesquelles aux catégories classificatoires?
7. En quoi diffère la valeur grammaticale et la valeur lexicale?
8. Comment sont conçues les notions de paradigmatique et de syntagmatique?

THÈME 2. LE SYSTÈME DES PARTIES DU DISCOURS.

LA TRANSPOSITION

Le problème des parties du discours. Principes de classification des parties du discours. Trois critères de la répartition des mots en parties du discours: le sens catégoriel (général), la forme grammaticale (ensemble des catégories grammaticales des mots), la fonction syntaxique.

Différents points de vue sur les principes de répartition des mots en parties du discours (Ch.Bally, L.Tesnière, P.Guiraud). La répartition des mots en deux classes: mots significatifs (substantifs, verbes, adjectifs, adverbes, pronoms, noms de nombre) et mots-outils (déterminatifs, prépositions, conjonctions, particules). La hiérarchie des parties du discours essentielles.

La transposition. Types de transposition: transposition morphologique (affixation et conversion) et transposition syntaxique.

2.1. Les parties du discours

Trois critères de la répartition des mots en parties du discours: morphologiques (formels), syntaxiques et sémantiques. Ces trois critères de la distinction des parties du discours – le sens catégoriel, la forme grammaticale (ensemble des catégories grammaticales des mots), la fonction syntaxique des mots – sont étroitement liés entre eux. C'est le sens catégoriel qui détermine les catégories morphologiques et les fonctions syntaxiques du mot.

Les parties du discours se déterminent par leur valeur dénominate, c'est-à-dire par ce que les mots représentent (désignent) et par la façon dont ils le représentent (mode de dénomination). Selon le mode de dénomination on distingue les parties du discours *essentielles* et *subsidiaries* (en d'autres termes les mots significatifs et les mots non-significatifs). Les premières reflètent la réalité et nomment les choses d'une façon discontinue, indépendante et directe. Les parties du discours subsidiaires désignent la réalité globalement (interjection, mot-phrase), de façon non-indépendante (mots-outils) ou indirecte (pronoms).

Selon le caractère des objets reflétés, on distingue parmi les parties du discours essentielles, les verbes, les substantifs, les adjectifs, les adverbes et les numéraux, qui désignent les substances, les processus (actions, états), les caractéristiques des substances ou des processus et les nombres.

On compte quatre classes de mots-outils en français: déterminatifs (articles, possessifs, démonstratifs, interrogatifs, indéfinis), prépositions, conjonctions, particules.

Quant à la hiérarchie des parties du discours, il existe 3 théories:

- a) la théorie de l'égalité et de l'interdépendance du nom et du verbe; à ces deux espèces principales sont subordonnés adjectifs et adverbes (G. Galichet):
- b) la théorie nominocentrique qui part de la valeur dénominate des mots et place au sommet de la hiérarchie le substantif, seul capable de nommer les

choses de façon absolument autonome (G. Guillaume):

c) la théorie verbocentrique qui prend pour base le rôle constituant du mot dans la phrase. Le verbe a sous sa dépendances le nom et l'adjectif (L. Tesnière):

2.2. La transposition

La transposition consiste à transférer un mot d'une catégorie dans une autre (d'une partie du discours dans une autre).

On distingue deux variétés de la transposition:

– **transposition morphologique**, quand le mot quitte définitivement sa partie du discours (l'affixation, par ex. *grand* → *grandir* et la conversion, par ex. *bien* → *le bien*);

– **transposition syntaxique**, quand le mot, sans sortir de sa catégorie, ne fait que remplir la fonction syntaxique d'une autre partie du discours (par ex. Elle a un chapeau *paille*).

Le mot qui doit subir la transposition s'appelle **transponend** (p. ex. *lent*). Le mot qui a déjà subi la transposition s'appelle **transposé** (*lentement*). L'outil grammatical qui sert à la transposition s'appelle **transpositeur** (le suffixe *-ment*).

Contrôle:

1. En quoi diffèrent les mots indépendants des mots outils ?
2. Sur quels principes est basée la répartition des mots en parties du discours ?
3. Quelles parties du discours sont dégagées en français d'après les critères notionnel (le sens lexical général et la référence à la réalité), morphologique (la structure formelle et les catégories grammaticales), syntaxique (la fonction et la position dans la proposition)?
4. Qu'est-ce qui permet de distinguer les parties du discours essentielles (majeures) et auxiliaires (mineures) ?
5. D'après quels critères dégage-t-on le noyau et la périphérie au sein des parties du discours ?
6. Quelles théories de la hiérarchie des parties du discours essentielles la linguistique française connaît-elle ?
7. En quoi consiste la transposition fonctionnelle ? quelles variétés de transposition distingue-t-on?
8. Quels sont les moyens de transposition ?

THÈME 3. LE NOM

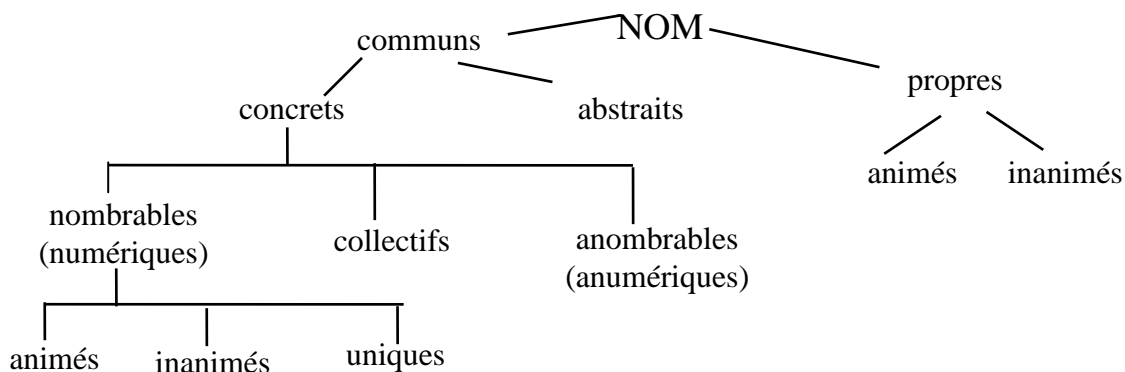
La définition du nom. Les sous-classes lexico-grammaticales du nom.

La catégorie grammaticale du genre. Les traits spécifiques de la catégorie grammaticale du genre des noms sur le plan du contenu et sur le plan de l'expression.

La catégorie grammaticale du nombre. L'opposition continuité/discontinuité; quantité indéterminée/déterminée. La catégorie de détermination/indétermination.

1. **Définition.** Le nom (le substantif) sert à exprimer une notion de la nomination d'objet. Le nom désigne des substances (choses, êtres, phénomènes), mais il peut exprimer également une qualité (*la beauté*) ou une notion abstraite (*le courage*) car le nom est une forme grammaticale et n'importe quelle notion peut-être comprise "substantivement" pour former un substantif. Le nom possède les catégories morphologiques du genre et du nombre et la catégorie de la détermination. Dans la proposition il exerce les fonctions syntaxiques primaires de sujet et d'objet.

2. **Classement.** Les sous-classes lexico-grammaticales du nom sont dégagées d'après les caractéristiques sémantiques et grammaticales déterminées par la nature de l'objet désigné.



3. Catégories grammaticales du nom

1) La catégorie du **genre** c'est l'ensemble des formes grammaticales qui constituent une opposition de caractère binaire: féminin / masculin.

La spécificité de la catégorie du genre:

Plan du contenu: D'une part, le genre représente une catégorie à classer les noms de façon purement arbitraire pour leur communiquer une forme que pourraient emprunter leurs déterminatifs (p.ex. l'article) en s'accordant avec eux. De l'autre part, l'expression du sexe biologique reflète un fait de la nature (qui ne concerne que les êtres animés) et a un caractère lexical. Pour indiquer le sexe biologique la langue utilise des radicaux spéciaux: *homme – femme, garçon – fille*. Il peut être indiqué au moyen de suffixes spéciaux: *chanteur – chanteuse*. C'est un procédé lexico-grammatical (dérivation). Chacun de ces noms est marqué par le genre coïncidant avec le sexe de l'être donné. Ils forment une opposition. Quant aux noms de choses ils ne se caractérisent que par le genre grammatical.

Plan de l'expression: Sur le plan de l'expression on distingue la forme écrite et la forme orale de la langue.

Dans la forme écrite du français, le genre est formé: – surtout par agglutination (l'addition de *-e* à la forme du masculin): *ami – amie*; – par le changement de la flexion: *acteur – actrice*; – par les moyens analytiques (invariabilité du mot): le genre est exprimé par l'article: *le/la secrétaire*; – par le radical (*taureau – vache*).

Dans la forme orale, le procédé analytique vient en premier lieu. L'invariabilité du mot augmente le rôle du groupe syntaxique dans l'expression du genre dans l'énoncé: élève – *Cet(te) élève est studieux(se)*.

2) La catégorie grammaticale du **nombre** présente un système à deux membres, l'opposition binaire du singulier / pluriel.

Comme la caractéristique donnée à cette catégorie par des grammaires traditionnelles (le singulier désigne un objet, le pluriel désigne plusieurs objets) est imparfaite on a recours à la définition de la catégorie du nombre comme celle de la **continuité / discontinuité**.

La continuité propose une vue globale sur la notion de l'objet exprimée par le nom et caractérise les substantifs à la forme du singulier, y compris les substantifs *singularia tantum*: *le feuillage* – un objet constitué de plusieurs pièces séparées, mais conçu comme une masse globale.

La discontinuité caractérise tous les noms à la forme du pluriel. Elle peut être extérieure (un ensemble d'objets de la même classe: *des livres*) et intérieure (un objet composé de plusieurs pièces: *les ciseaux*; de procès compliqués: *les pourparlers*).

Pour les noms numériques la catégorie du nombre est sémantique: elle exprime l'opposition singulier/pluriel. Pour les noms anumériques elle est formelle, asémantique.

La catégorie du nombre (continuité/discontinuité) est exprimée par l'opposition des articles *le (la), un (une), du (de la) / des, les*.

Le nombre des noms en français se caractérise par une autre particularité. Les noms peuvent désigner une quantité **déterminée** ou **indéterminée**.

Donc le nombre grammatical en français est caractérisé par la catégorie grammaticale à deux niveaux: 1) continuité – discontinuité; 2) une quantité déterminée – une quantité indéterminée:

| Continuité (un, une, le, la, du, de la) | | Discontinuité (les, des) | |
|---|---|-------------------------------------|---|
| une quantité déterminée (un, une, le, la) | une quantité indéterminée (du, de la) | une quantité déterminée (les) | une quantité indéterminée (des, de) |

Les significations *du singulier* sont: a) le nombre réel d'objets – *une table*;

b) la généralisation – *l'homme est mortel*; c) le sens collectif – *la pomme est bonne*; d) l'anombrabilité – *je mange du pain*.

Les significations *du pluriel* sont: a) la pluralité réelle – *dans cette salle il y a des tables et des chaises*; b) la notion discontinue – *les fiançailles ont duré 3 mois*;

3) La catégorie de **détermination/indétermination**. Cette catégorie est exprimée par l'opposition: article défini + substantif / article indéfini + substantif.

La détermination est une manifestation de l'actualisation. Elle peut être qualitative et quantitative. La première est exprimée par tous les types de déterminatifs, la seconde par les articles *du, des* et les indéfinis *certain, plusieurs* etc.

4. Les **fonctions syntaxiques** primaires du nom découlent de sa fonction sémantique (désigner les substances): le sujet, l'objet direct, l'objet indirect, l'attribut, les compléments circonstanciels de lieu et de temps.

Les fonctions syntaxiques secondaires: épithète, complément circonstanciel de manière, de cause, de concession, de condition, de but.

Contrôle

1. Quels sont les traits caractéristiques du substantif en tant que partie du discours ?
2. Quelles classes lexico-grammaticales du substantif sont dégagées en français?
3. Quels sont les moyens de l'expression du genre ?
4. En quoi consiste la spécificité du contenu du genre ?
5. Est-ce une catégorie modificatoire ou classificatoire ?
6. Par quels moyens est exprimée la catégorie du nombre ?
7. Quel est le contenu de cette catégorie ?
8. A quoi est due l'organisation hiérarchique de la catégorie du nombre ?
9. Quelles sont les significations du singulier et du pluriel ?
10. Quelles sont les marques formelles et le contenu de la catégorie de la détermination / indétermination ?
11. Quelles sont les valeurs du substantif avec l'article défini et avec l'article indéfini ?
12. Quelles sont les fonctions du substantif sans article ?
13. Quelles sont les fonctions syntaxiques du substantif ?

THÈME 4. LES DÉTERMINATIFS

Les fonctions des déterminatifs (morphologique, syntaxique, sémantique).
La sémantique des déterminatifs. La détermination qualitative et quantitative.
L'article. Les problèmes théoriques liés avec l'article. Différentes théories de l'article dans la linguistique française. L'opposition substantivité/non-substantivité – l'opposition essentielle recouverte par l'article. Les oppositions: détermination / indétermination qualitative; détermination / indétermination quantitative; singulier/pluriel; masculin/féminin.

Les possessifs, les démonstratifs, les interrogatifs, les indéfinis.

1. **Définition.** Les déterminatifs sont des mots-outils qui accompagnent le nom dans la proposition. Ils expriment auprès du nom la détermination, la possession, l'attribution, la quantité. On les dégage comme une partie du discours à part à la base des traits sémantiques, morphologiques et syntaxiques.

Ils assument trois fonctions:

- a) fonction syntaxique qui consiste à former le groupe nominal dans la phrase, ils servent à actualiser le nom sans quoi il ne peut pas remplir sa fonction syntaxique: *Le garçon* joue (le sujet).
- b) fonction morphologique qui consiste à préciser les catégories du nom (le genre et le nombre): *un poste* – *une poste*; *le livre* – *les livres*;
- c) fonction sémantique qui consiste à exprimer la détermination (*le* et *un*).

2. **Classement:** On distingue cinq sous-classes sémantiques et grammaticales des déterminatifs: articles (*un, le, etc.*), possessifs (*mon, ton, son, etc.*), démonstratifs (*ce, cette, etc.*), interrogatifs (*quel, quels*), indéfinis (*chaque, tout, aucun, etc.*).

Le noyau de cette partie du discours est constitué par quatre premiers sous-classes et les indéfinis forment la périphérie parce que le plus souvent ils précisent seulement le sens des autres déterminatifs (*certain* ~ *des*; *tous les* ~ *les*).

Par leur sémantique les déterminatifs sont proches aux pronoms (*mon – le mien; chaque – chacun*); du point de vue de la syntaxe (ils se rapportent au nom) ils se rapprochent des adjectifs. Mais les déterminatifs ne peuvent pas fonctionner indépendamment dans la phrase, ils sont des mots-outils: p.ex. *Chacun doit travailler* mais **Chaque doit travailler* est impossible.

3. La **sémantique** des déterminatifs. Le trait commun qui unit tous les déterminatifs c'est l'expression de la détermination du nom dans la phrase. Cette catégorie est sémantique et syntaxique à la fois: sémantique car elle reflète la connaissance des sujets parlants de la réalité extralinguistique, syntaxique car elle prend part à l'organisation de la phrase et du texte.

La détermination est un cas particulier du phénomène plus large – de l'actualisation. La détermination est liée avec le choix entre le général, le

particulier ou l'isolé: *L'homme est mortel – J'ai vu un (cet) homme*. La détermination remplit également la fonction de la catégorie défini/indéfini, ce qui est lié avec le thème et le rhème de l'énoncé.

Il existe la détermination qualitative et quantitative.

La détermination qualitative indique le degré de connaissance de l'objet dont on parle. Elle peut être exprimée par les déterminatifs identifiants (ou référentiels):

- a) articles qui désignent la détermination/indétermination dans le sens général;
- b) possessifs qui précisent l'objet par rapport aux interlocuteurs;
- c) démonstratifs qui déterminent l'objet par la localisation de l'objet dans le temps et dans l'espace;
- d) interrogatifs qui déterminent l'objet en le référent à l'énoncé qui suit – la réponse.

La détermination quantitative reflète la caractéristique quantitative de l'objet (singulier, pluriel, partitif ou total). Elle est exprimée par:

- a) l'opposition des articles (*les/des; un/des: le/du*);
- b) les noms de nombre en fonction des déterminatifs (*deux, trois*);
- c) les indéfinis (appelés quantitatifs): *plusieurs, quelques*.

4.1. L'article

L'article est un mot-outil (mot grammatical) qui exprime la détermination, catégorie syntaxique du substantif. Il est l'actualisateur principal du substantif.

Les formes de l'article en français expriment les oppositions suivantes:

1. Substantivité / Non-substantivité (*le, un, du / ø*);
2. Détermination / Indétermination qualitative (*le/un*);
3. Détermination / Indétermination quantitative (*le/du*);
4. Singulier / Pluriel (le nombre) (*le/les*);
5. Masculin / Féminin (*le/la*).

Dans les trois premières oppositions se manifestent les valeurs propres à l'article; les formes du genre et du nombre reproduisent les catégories du nom auquel il se rapporte. Donc, l'emploi de différentes formes de l'article exprimant la détermination est lié à la sémantique du substantif et à sa fonction syntaxique.

L'article et la fonction syntaxique du nom

L'emploi de différentes formes de l'article est lié avec la fonction syntaxique du nom. Si l'article n'est pas employé le nom est désubstantivé et remplit les fonctions d'épithète (*table de bois*) ou de complément circonstanciel (*écouter avec attention*), et d'attribut dans les prédicats nominaux: *il est médecin*.

L'article défini est employé le plus fréquemment avec le sujet, l'article indéfini avec le complément, car le nom accompagné de l'article défini constitue le thème de l'énoncé qui est exprimé syntaxiquement par le sujet, et le

nom avec l'article indéfini constitue le rhème qui est exprimé par le complément ou prédicat nominal. L'article *du* est employé généralement avec le complément d'objet direct car c'est la fonction syntaxique essentielle des noms de matière.

L'emploi de l'article avec un mot appartenant à une autre partie du discours signale que ce mot remplit les fonctions du nom. C'est le phénomène de substantivation:

- morphologique – quand le mot reçoit toutes les qualités morphologiques du nom (la marque du nombre): *les êtres, les avoirs*;
- syntaxique – le mot désigne la substance mais ne reçoit pas la forme morphologique du nom: *Pousser des "Ah"*;
- l'emploi de l'article en fonction d'un substitut du nom: ~ celui (*Tu veux la chambre blanche et moi la bleue*)

4.2. Les démonstratifs

Le démonstratif français *ce* n'est qu'une forme généralisée. La catégorie proximité/éloignement, typique des démonstratifs, est rendue analytiquement, à l'aide des particules *-ci, -la*. Le démonstratif exprime la détermination du nom par simple démonstration de l'objet repéré (c'est sa fonction primaire), en se plaçant ainsi entre *le* et *un*. Dans ses fonctions secondaires le démonstratif exprime une caractérisation: *Cette (maka) vie le tue* ou appréciation de l'objet: *Il est superbe, ce Dubois*.

4.3. Les possessifs

Les possessifs déterminent l'objet par rapport à la personne du discours. Ils sont caractérisés par leurs double rapport sémantique et syntaxique: Dans la phrase *Paul prend ses livres* le possessif *ses* est lié par des rapports anaphoriques avec l'antécédent *Paul* et par le lien sémantique et grammatical avec le nom *livres*. Les catégories de la personne et du nombre les lient à l'antécédent, celles du nombre et du genre, au substantif déterminé.

La fonction primaire des possessifs consiste à exprimer la possession, l'appartenance (y compris les rapports de partie à tout): *mes livres, ton devoir*. Dans leurs fonctions secondaires, ils expriment le sujet de l'action ou de l'état désignés par les noms: *son arrivée = il est arrivé*, les caractéristiques de l'objet, etc. Souvent ils s'emploient de façon redondante, avec certaines catégories de noms, dans certaines structures syntaxiques au lieu de l'article défini: *L'arbre a perdu ses feuilles*.

4.4. Les interrogatifs

Le mot *quel* est polyfonctionnel. Il devient déterminatif auprès du nom, se substituant à l'article. Sa fonction primaire est interrogative, il identifie l'objet à l'aide de l'interrogation sur ce dernier: *Quel jour sommes-nous aujourd'hui?*

Dans sa fonction secondaire *quel* s'emploie dans des propositions

exclamatives.

4.5. Les indéfinis

Les indéfinis (appelés aussi quantitatifs) forment un groupe hétérogène, lié sémantiquement aux adverbes de quantité, à l'article indéfini. Ils sont caractérisés surtout par leurs traits grammaticaux (ce sont des mots non-indépendants).

Sur le plan sémantique ils expriment avant tout l'idée de quantité, accompagnée d'oppositions: universalité / non-universalité (*tous les, tout le/quelque, divers*), globalité/non-globalité, homogénéité/diversité (*tout, n'importe quel/chaque*), unicité/pluralité (*quelque/quelques, plusieurs*). Un choix spécifique entre ces sèmes est propre à chacun des indéfinis.

Contrôle

1. Quelles fonctions les déterminatifs assument-ils auprès du substantif ?
2. Quelles sont les sous-classes des déterminatifs français ?
3. Quelles sont les oppositions exprimées par les formes de l'article ?
4. Quels sont les traits spécifiques de chaque sous-classe des déterminatifs ?

THÈME 5. L'ADJECTIF

La définition de l'adjectif. Les adjectifs qualificatifs et les adjectifs de relation.

Le groupe particulier d'adjectifs de relation – adjectifs numéraux ordinaux.

Réalisation de la signification de l'adjectif. Catégories grammaticales de l'adjectif: le genre, le nombre, les degrés de comparaison.

La place de l'adjectif dans le groupe nominal. La catégorie sémantico-syntaxique – le type de caractérisation.

1. **Définition:** D'après son sens lexical général, sa forme morphologique et sa fonction syntaxique l'adjectif est une partie du discours essentielle adjointe. Il exprime la caractéristique de l'objet désigné par le substantif, possède les catégories morphologiques du substantif: le genre et le nombre. Sa fonction syntaxique primaire consiste à former une épithète ou un attribut.

2. **Classement.** La grammaire répartit les adjectifs en trois classes: adjectifs qualificatifs, adjectifs de relation et adjectifs numéraux ordinaux.

Les adjectifs qualificatifs désignent des propriétés de l'objet, le caractérisent d'après les propriétés intérieures et extérieures, la forme (*large*), la couleur (*rouge*), la dimension (*grand*), etc. Outre cela, se combinant avec les noms abstraits et les noms d'action les adjectifs qualificatifs peuvent désigner l'intensité (*une grande patience*).

Les adjectifs de relation reflètent dans leurs significations des relations existant entre un objet donné et d'autres substances, actions, circonstances. Ils désignent l'appartenance: *royal*, l'origine: *français*, *historique*, les rapports spatiaux ou temporels: *passé*, *urbain*, etc.

3. Catégories morphologiques.

La catégorie **du genre**. L'adjectif, comme le nom qu'il détermine, possède deux genres: le masculin et le féminin. A la différence du nom dont la catégorie du genre est classificatoire (mots différents qui appartiennent à des genres différents: *une table* – *un livre*), le genre de l'adjectif est une catégorie modificatoire, asémantique, bien qu'il soit possible que l'adjectif désigne lui-même le genre:

- a) en combinaison avec des pronoms qui ne manifeste pas le genre: *je suis énervée*;
- b) avec les épithètes: *notre nouvelle élève*;
- c) avec les verbes: *soyez prudentes (mesdemoiselles)*.

Dans la formation du féminin on distingue deux cas:

- 1) la transformation phonétique est accompagnée de transformation orthographique;
- 2) la différenciation du genre n'est qu'orthographique.

La catégorie **du nombre**. Le nombre des adjectifs reflète celui des noms qu'ils déterminent. Donc, elle est asémantique. En général la différenciation du nombre n'est qu'orthographique: – l'adjonction d'un *-s*: *pur* – *purs*, ou *-x* aux adjectifs: *jumeaux*, *beaux*, etc. La différenciation du nombre en prononciation ne s'étend qu'aux adjectifs en *-al*: *amical* – *amicaux*.

Les degrés de comparaison et d'intensité. Ce sont des catégories lexico-

grammaticales de l'adjectif. Elles sont exprimées par des moyens lexico-syntaxiques variés. Les moyens les plus répandus d'expression des degrés de comparaison sont les constructions avec les adverbes *aussi, plus, moins ... que* et la conjonction *comme*. Ils ne sont employés qu'avec les adjectifs qualificatifs (*il est aussi fort que moi, il est chaud comme le soleil*).

L'intensité est exprimée par les adverbes et les particules *très, si, fort, peu, assez, bien, tout, tellement, plutôt: il est plutôt métallique, tellement beau* aussi bien que par des affixes: *criard, suractif, ultramoderne*. Les préfixes peuvent intensifier une nuance négative de l'adjectif: *une maladie incurable*.

Le haut degré de qualité et d'intensité peut être exprimé par les adverbes en –*ment: absolument, énormément, extrêmement, infiniment, fortement, profondément*.

La catégorie sémantico-syntaxique du **type de caractérisation**. La particularité de cette catégorie consiste en ce qu'elle ne se manifeste que dans la syntaxe, dans le groupe nominal. Cette catégorie est lexico-grammaticale parce qu'elle n'embrasse que les adjectifs qualificatifs. Outre cela les uns sont employés seulement en postposition, les autres – en préposition et il y a encore certains adjectifs qualificatifs qui peuvent occuper les deux positions. C'est surtout dans ce dernier cas que cette catégorie se manifeste le plus nettement.

La postposition exprime une caractérisation spécifiante, discriminante: *c'est un homme grand*. La préposition exprime une caractérisation qualifiante, souvent d'ordre subjectif: *c'est un grand homme*.

5. Fonctions syntaxiques primaires de l'adjectif sont:

- complément déterminatif (épithète): *une table basse*;
- complément attributif (attribut dans le prédicat nominal): $V_c + \text{Adj}$. *il devient calme*.

Les fonctions secondaires sont:

- l'adjectif isolé – il perd la liaison avec le nom et acquiert la fonction demi-prédicatif: *Elle est sortie, soulagée et calme* (il se rapporte à l'adverbe: *avec soulagement et calmement*);
- complément prédicatif: *Il marche joyeux* → *Il marche et il est joyeux*.

Contrôle

1. Quels sont les traits caractéristiques de l'adjectif comme partie du discours autonome ?
2. Sur quels indices s'appuie la répartition des adjectifs en deux espèces : adjectifs qualificatifs et ceux de relation ?
3. Comment sont réalisées la catégorie du genre et celle du nombre dans le système de l'adjectif ?
4. Quels sont les moyens d'exprimer les degrés de comparaison et d'intensité ?
5. En quoi consiste la catégorie sémantico-syntaxique du type de caractérisation ?
6. Quelles sont les fonctions syntaxiques de l'adjectif ?

THÈME 6. LES NUMÉRAUX

Les numéraux cardinaux ont les mêmes propriétés morphologiques et syntaxiques que les adjectifs. Ils doivent être rattachés à ceux-ci, en qualité de groupe sémantique de la sous-classe des adjectifs de relation.

Les numéraux ordinaux, d'après leurs caractéristiques grammaticales, ne ressemblent à aucune partie du discours tout en réunissant les particularités des classes différentes: noms (*deux et deux font quatre*), adjectifs (*mes deux amis*), déterminatifs (*deux grandes maisons*), adverbes (*quatre de mes amis = beaucoup de mes amis*). Ils doivent donc être considérés comme une partie du discours autonome.

Leur fonction primaire est d'exprimer un nombre concret, dans leur fonction secondaire ils désignent l'ordre, en remplaçant les numéraux cardinaux.

Contrôle

1. Quels sont les traits caractéristiques des numéraux ordinaux ?

THÈME 7. LE PRONOM

La définition des pronoms (substituts nominaux). Classement. La déixis et l'anaphore. Catégories grammaticales et formes des pronoms. Caractéristique des pronoms personnels, possessifs, démonstratifs, interrogatifs, relatifs, indéfinis.

1. **Définition.** Les pronoms sont dégagés comme une partie du discours à part par leur sens, les particularités de leurs fonctions et de leurs formes (catégories grammaticales qu'ils expriment). C'est une classe de substituts nominaux. Ils ne servent pas à nommer les substances directement, mais uniquement à les désigner dans le discours.

2. **Classement.** D'après les critères sémantiques les pronoms sont répartis en 6 sous-classes lexico-grammaticales: pronoms personnels, pronoms possessifs, pronoms démonstratifs, pronoms interrogatifs, pronoms relatifs, pronoms indéfinis.

Les pronoms personnels, possessifs et démonstratifs impliquent la référence au sujet parlant, qui se manifeste pour les pronoms personnels et possessifs dans la catégorie de la personne, pour les pronoms démonstratifs – dans la démonstration, la corrélation temporelle et spatiale avec le sujet parlant.

3. **Catégories grammaticales** et formes des pronoms.

Les pronoms possèdent 7 catégories grammaticales générales: substantivité/non-substantivité, animé/inanimé, genre, nombre, détermination, fonctions syntaxiques, indépendance/non-indépendance. Il existe également des catégories spécifiques propres aux groupes isolés de pronoms: personne (les pronoms personnels et possessifs), démonstration (les pronoms démonstratifs), corrélation (les pronoms de relation). Pour la plupart des cas ces catégories sont

classificatoires, sauf le genre et le nombre qui dans quelques cas sont des catégories modificatoires.

Les catégories grammaticales du pronom sont exprimées par les oppositions suivantes:

1) Substantivité/non-substantivité (*le neutre / le, la, les*).

2) Animé/inanimé qui s'exprime par les oppositions des pronoms suivantes:

– *lui / y: Je lui téléphone; J'y téléphone.*

– prép. + pronom indépendant / l'adverbe: *devant lui/devant; sur lui/dessus, hors de lui/dehors.*

– les pronoms conjoints (non-indépendants) / les pronoms indépendants: *y/à lui; en/de lui: J'y pense – Je pense à lui.*

Pour les pronoms démonstratifs cette catégorie se manifeste en ce que *cela, ceci* ne s'emploient pas par rapport aux objets animés.

Le pronom relatif *à qui* ne se rapporte qu'aux noms animés, *à quoi* – inanimés.

Les pronoms interrogatifs: *à qui? qui? / que? à quoi?*

Les pronoms indéfinis: *personne, quelqu'un / rien, quelque chose.*

3) Détermination/indétermination (le nombre, le genre). Ces catégories ne sont propres qu'aux pronoms se substituant aux noms substantivaux. La détermination de l'objet est exprimée par l'opposition *en / le, la, les: Je les vois – J'en vois.*

Le genre et le nombre sont propres aux pronoms personnels (*il, elle, ils, elles*); possessifs (*le mien, la mienne, les miennes*); démonstratifs (*celle, ceux*); indéfinis (*aucun, aucune, aucuns, aucunes*). Pour les pronoms personnels le nombre est une catégorie classificatoire, pour les autres c'est une catégorie modificatoire.

4) Fonctions syntaxiques. Les pronoms remplissent les mêmes fonctions syntaxiques que les noms, c'est-à-dire fonctionnent comme des mots indépendants.

5) Indépendance / non-indépendance. Cette catégorie est exprimée par les oppositions des pronoms personnels: *moi / je, toi / tu, lui / il, eux / ils*; des pronoms démonstratifs: *cela, ceci, celui-ci, celui-là / ce, celui, celle*. Tous les pronoms de relation sont conjoints, tous les pronoms interrogatifs, sauf *que*, sont indépendants. Les pronoms possessifs et indéfinis sont tous indépendants, car ils ont comme correspondance les mots-outils qui sont déterminatifs: *le mien – mon; chacun – chaque; quelque chose – quelque.*

7.1. Les pronoms personnels

Les pronoms personnels constituent le noyau de la classe pronominale. Ils se distinguent par la catégorie de la personne qui consiste à désigner les objets par rapport à la situation linguistique.

La 1^{re} personne renvoie au locuteur, la 2^e à l'auditeur, la 3^e ne renvoie ni à l'un ni à l'autre. Les deux premières personnes désignent des êtres vivants (ils traduisent la notion de personnalité).

La catégorie indépendance / non-indépendance est importante pour les pronoms personnels. Les pronoms autonomes (*moi, toi, etc.*) ne distinguent pas les fonctions syntaxiques. Sauf quelques exceptions (*Je n'aime que toi*) les pronoms autonomes ne s'emploient pas avec le verbe. Au contraire les pronoms conjoints (non-indépendants) accompagnent obligatoirement le verbe, étant mots-substituts.

Dans leurs fonctions secondaires, ils désignent une personne généralisée (*on*) – par les pronoms désignant une personne animée: *On n'est jamais heureux*. Dans cette fonction peuvent apparaître *je, tu, nous*: *Je pense donc je suis*.

Dans leurs fonctions secondaires les pronoms peuvent subir également des transpositions sémantiques qui permettent d'exprimer la politesse, la familiarité, l'affectivité: *Comment allons-nous?* au lieu de *Comment vas-tu?*

Outre la personne les pronoms personnels expriment toutes les catégories propres aux pronoms: substantivité, caractère animé/inanimé, détermination, nombre, genre.

7.2. Les pronoms possessifs

Les pronoms possessifs sont toujours autonomes. Ils expriment le rapport entre possesseur et objet possédé. En représentant le possesseur ils manifestent les catégories propres aux pronoms personnels et aux verbes:

La personne: *le mien – le tien – le sien, etc.*

Le nombre: *le mien – le nôtre; le tien – le vôtre, etc.*

Représentant l'objet possédé ils expriment les catégories propres aux substantifs:

Le genre: *le mien – la mienne;*

Le nombre: *le mien – les miens.*

7.3. Les pronoms démonstratifs

Les pronoms démonstratifs comprennent des formes indépendantes (comportant les éléments *-ci* et *-là*) et les formes conjointes (*ce, celui*). Le pronom *celui* (*celle, ceux, celles*) sans particule est un mot non-indépendant qui sert à remplacer un substantif dans le groupe nominal.

Les pronoms démonstratifs possèdent une catégorie spécifique, la démonstration, qui se relève dans l'opposition proximité/éloignement. Leurs formes différentes traduisent également les catégories suivantes: substantivité; caractère animé/inanimé; nombre et genre.

7.4. Les pronoms interrogatifs et relatifs

les pronoms interrogatifs et relatifs ont beaucoup de traits communs. A l'exception du relatif *dont*, ce sont les mêmes formes qui diffèrent par leur distribution: les relatifs s'emploient de préférence après l'antécédent, en reprise, les interrogatifs, en anticipation, en précédant le nom qu'ils préfigurent (dans la réponse): *L'homme qui est entré est notre professeur – Qui est cet homme?*

Ils diffèrent aussi partiellement par leurs catégories: les interrogatifs distinguent plus nettement la catégorie animé/inanimé, alors que les relatifs soulignent la différence de fonction (objet direct ou indirect).

Contrôle:

1. Qu'est-ce qui permet de dégager les pronoms comme une partie du discours autonome ?
2. En quelles classes sont groupés les pronoms ?
3. Quelles sont les catégories grammaticales qui sont propres aux pronoms ?
4. En quoi les pronoms personnels conjoints (atones) diffèrent des pronoms personnels indépendants (toniques) ?
5. En quoi consiste la spécificité de la catégorie du genre des pronoms personnels sur le plan de l'expression et sur le plan du contenu ?
6. Comment est réalisée la catégorie du nombre dans la classe des pronoms personnels ?
7. Comment sont réalisées les catégories du nombre et du genre dans les classes des pronoms possessifs, démonstratifs, indéfinis ?

THÈME 8. L'ADVERBE

La définition de l'adverbe. Les critères de classement et sous-classes. Les fonctions syntaxiques.

1. **Définition.** Les adverbes sont des mots invariables qui expriment la caractéristique de l'action (état) ou de l'énoncé tout entier.

L'absence d'indices morphologiques bien nets rend difficile la distinction des adverbes de certaines autres classes de mots (des particules, p. ex.) ainsi que leur classification intérieure.

Les adverbes n'ont aucune catégorie morphologique, le degré de comparaison est exprimé syntaxiquement dans le groupe adverbial tout comme le mode de caractérisation et la limitation de caractérisation.

2. **Classement.** D'après le mode de présentation de la qualité de l'action, on divise les adverbes en deux classes: qualificatifs et déictiques (*ici, hier, etc.*). D'après le genre de détermination on distingue: a) les adverbes déterminant le contenu intrinsèque du processus (adverbes de manière, d'intensité, de quantité); b) les adverbes désignant les circonstances du processus (ceux de temps, de lieu, de cause); c) les adverbes caractérisant l'énoncé en général, précisant son organisation (adverbes modaux, adverbes de liaison, de précision). On appelle parfois cette dernière catégorie les "mots du discours".

3. La **fonction** primaire de l'adverbe consiste à exprimer la caractéristique du verbe ou de l'adjectif. Dans ses fonctions secondaires, il détermine toute la phrase ou le substantif ou bien sert de sujet grammatical.

Contrôle:

1. Quelle est la définition de l'adverbe d'après les critères notionnel, morphologique, syntaxique ?
2. Quelles sont les difficultés liées à son dégagement comme une partie du discours autonome ?
3. Quelle place occupe l'adverbe par rapport aux autres parties du discours majeures ?
4. En quels groupes sont répartis les adverbes d'après leur structure ?
5. Comment peut être faite la classification d'après le sens ?

THÈME 9. LA PRÉPOSITION

La définition de la préposition. Les fonctions grammaticales. La sémantique des prépositions.

1. **Définition.** La préposition est un mot-outil invariable qui remplit une fonction de liaison en exprimant la subordination. Ces trois caractéristiques prises ensemble distinguent la préposition des catégories voisines (flexion casuelle, conjonction, préfixe, adverbe, verbe) qui ne les possèdent pas toutes.

2. **Classement.** Outre les prépositions simples qui ne constituent pas en français de système cohérent, on inclut dans la même classe de nombreuses locutions prépositionnelles. Le système des prépositions simples françaises est déficient et asymétrique. Mais on peut dégager quatre grands groupes sémantiques de prépositions qui expriment respectivement des rapports spatiaux, temporels, d'objet et logiques.

3. **Fonctions.** La préposition sert avant tout à lier deux éléments de la phrase, notamment un élément verbal et un élément nominal (ou leurs analogues fonctionnels). Si l'un de ces éléments se trouve absent, la préposition peut changer de nature pour devenir un adverbe ou une particule. La fonction grammaticale de la préposition consiste à former une combinaison de mots, à constituer la forme syntaxique du terme de proposition, à contribuer à l'actualisation du mot dans la phrase, à permettre de réaliser la transposition d'un mot dans une autre classe fonctionnelle.

Malgré son statut de mot-outil, la préposition possède son propre sens lexical. Pour chacune des prépositions on peut distinguer la fonction sémantique primaire (signification de base) et les fonctions secondaires: il y a des prépositions (notamment *à* et *de*) qui dans certains de leurs emplois subissent une désémantisation en se transformant en purs signes de liaison. P. ex. devant l'infinitif: *Je commence à travailler* ou dans: *la ville de Paris, drôle de guerre; qualifier qn de voleur.*

Le sens précis de la préposition n'apparaît que dans le syntagme dont elle fait partie; il dépend du sens catégoriel des mots que la préposition réunit.

Contrôle:

1. En quoi le sens lexical des prépositions se distingue de celui des mots significatifs (substantifs, verbes, adjectifs) ?
2. Quelles sont les fonctions des prépositions ?
3. Quelles sont les prépositions qui atteignent la plus haute abstraction et comment cette abstraction influe sur leur emploi ?

THÈME 10. LA CONJONCTION

La définition de la conjonction. Les groupes de conjonctions. Les formes et fonctions des conjonctions.

1. **Définition.** La conjonction est un mot-outil servant de moyen de liaison et qui réunit les propositions ou les termes de proposition.

2. **Classement.** On distingue généralement les conjonctions de coordination et celles de subordination. Les différences entre ces deux groupes tiennent à des facteurs sémantiques et structuraux. Les conjonctions ne font pas partie d'un terme de proposition, mais d'un syntagme ou d'une proposition tout entière. Les conjonctions simples n'étant pas nombreuses en français, la classe conjonctive se trouve complétée par de nombreuses locutions conjonctives.

3. **Fonctions.** Les conjonctions de coordination relient les propositions ou leurs termes. Sur le plan sémantique, elles expriment les opérations logiques de base: la conjonction proprement dite, la disjonction, parfois l'implication. Elles se combinent souvent avec des adverbes qui précisent leur sens.

Les conjonctions de subordination ne relient généralement que les propositions. En exprimant la subordination, elles servent à transposer la proposition en fonction nominale, adjectivale ou adverbiale. Elles réunissent les caractéristiques des conjonctions de coordination (en liant les propositions) et des prépositions (en marquant la subordination).

Contrôle:

1. En quoi les prépositions et les conjonctions diffèrent des autres mots-outils tels que l'article, les déterminatifs pronominaux, les pronoms conjoints ?
2. En quoi consiste la ressemblance et la différence entre les prépositions et les conjonctions ?
3. Qu'est-ce qui permet de les rapporter aux classes de mots différentes ?
4. Que veut dire la valeur lexicale des conjonctions ?
5. En quelles classes sont réparties les conjonctions d'après leur forme et leur sens ?
6. Quelles sont les conjonctions dont l'appartenance aux coordonnants et ou aux subordonnants est discutée ?
7. Quel est le degré d'abstraction du sens lexical des conjonctions ?
8. Quelles sont les fonctions des conjonctions ?
9. Comment le degré d'abstraction du sens lexical des conjonctions se manifeste dans la phrase ?

СПИСОК РЕКОМЕНДОВАНОЇ ЛІТЕРАТУРИ

Основна

1. Dragan E. Grammaire théorique de la langue française. Cours théorique. Bălți, 2012. 115 p. URL : <http://tinread.usarb.md:8888/tinread/fulltext/dragan/grammaire.pdf>
2. Popovytch M. Cours théorique de grammaire française. Morphologie. Чернівці: Букрек, 2010. 288 с.

Додаткова

1. Гак В. Г. Теоретическая грамматика французского языка. Москва: Добросвет, 2000. 832 с. (резюме до розділів франц. мовою).
2. Лемешко Л. С., Табачек І.В. Посібник з теоретичної граматики французької мови. Київ: Видавничий центр КНЛУ, 2005. 213 с.
3. Popovytch M. Histoire de la grammaire française. Чернівці: Букрек, 2014. 317 с.
4. Riegel M., Pellat J.-C., Rioul R. Grammaire méthodique du français. 5^e éd. Paris: Presses Universitaires de France, 2014. 1107 p.
5. Vassilieva N. M., Pitskova L. P. Le français. Grammaire théorique. Morphologie. Syntaxe. 3^e éd. Moscou: Urait, 2015. 473 p.

ПИТАННЯ ДЛЯ ПІДСУМКОВОГО КОНТРОЛЮ

1. L'objet de la grammaire. Les unités de langue et l'objet de la morphologie. Les notions grammaticales essentielles: la forme grammaticale (morphologique); la catégorie grammaticale; la valeur et les significations de la forme.
2. Le système des parties du discours. La transposition.
3. Le nom (le substantif): définition, classement, catégories, fonctions syntaxiques.
4. Les déterminatifs: l'article, les possessifs, les démonstratifs, les interrogatifs, les indéfinis.
5. L'adjectif: définition, sémantique, espèces, catégories grammaticales, fonctions syntaxiques.
6. Le pronom: définition, espèces, catégories, fonctions. Caractéristique des pronoms personnels, possessifs, démonstratifs, interrogatifs, relatifs, indéfinis.
7. Le nom de nombre (les numéraux): définition, sémantique, particularités morphologiques et syntaxiques.
8. Le verbe: définition, problème du dégagement du système verbal. Les sous-classes lexico-grammaticales du verbe. La valence verbale. La transitivité.
9. Catégories grammaticales du verbe. Le mode (problème du mode dans la linguistique, les théories du mode): l'impératif, le subjonctif, le conditionnel.
10. L'aspect du verbe.
11. La catégorie du temps. Oppositions essentielles du système temporel de l'indicatif.
12. La catégorie de la personne verbale (avec le genre et le nombre). La corrélation de subjectivité et de personnalité. La forme impersonnelle.
13. La catégorie de la voix.
14. Les formes non-personnelles du verbe: infinitif, gérondif, participe présent, participe passé.
15. L'adverbe: définition, classement, fonctions syntaxiques. L'adverbialisation.
16. La préposition: définition, fonctions grammaticales, sémantique.
17. La conjonction: définition, groupes, formes et fonctions.

Навчальне видання

Марінашвілі Мальвіна Джангізівна

**ТЕОРЕТИЧНА ГРАМАТИКА
ФРАНЦУЗЬКОЇ МОВИ**

МЕТОДИЧНІ РЕКОМЕНДАЦІЇ

до самостійної роботи з навчальної дисципліни
«Теоретична граматики основної іноземної мови»
для здобувачів вищої освіти ступеня бакалавра
спеціальності 035 Філологія
спеціалізації 035.055 Романські мови та літератури
(переклад включно), перша – французька

Французькою, українською мовами

В авторській редакції

Підп. до друку 08.09.2022. Формат 60x84/16.
Ум.-друк. арк. 1,62. Наклад 30.
Зам. № 2485.

Видавець і виготовлювач

Одеський національний університет імені І. І. Мечникова
Свідоцтво суб'єкта видавничої справи ДК № 4215 від 22.11.2011 р.
Україна, 65082, м. Одеса, вул. Єлісаветинська, 12
Тел. (048) 723-28-39. E-mail: druk@onu.edu.ua